



PARLEMENT EUROPEEN

Direction générale Politiques internes de l'Union

ÉTUDE

Département thématique Politiques structurelles et de Cohésion

ARTISTES DE LA RUE EN EUROPE

CULTURE ET ÉDUCATION

Mars 2007

FR



ΕΒΡΟΠΕΪΣΚΙ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΟ ΕΥΡΟΠΕΟ ΕΥΡΟΠΣΚΪ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΠΑ-ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΕΤ
ΕΥΡΟΠΆΙΣΧΕΣ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΟΡΑ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ EUROPEAN PARLIAMENT
ΠΑΡΛΕΜΕΝΤ ΕΥΡΟΠΈΕΝ ΠΑΡΛΑΙΜΙΝΤ ΝΑ ΗΕΟΡΡΑ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΟ ΕΥΡΟΠΕΟ ΕΙΡΟΠΑΣ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΣ
ΕΥΡΟΠΟΣ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΑΣ ΕΥΡÓΡΑΙ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΙΛ-ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΠΕΥ ΕΥΡΟΠΕΕΣ ΠΑΡΛΕΜΕΝΤ
ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΠΕΥΣΚΙ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΟ ΕΥΡΟΠΕΥ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΥΛ ΕΥΡΟΠΕΑΝ
ΕΥΡÓΠΣΚΥ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΠΣΚΙ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΟΡΑΝ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΤΙ ΕΥΡΟΠΑΡΛΑΜΕΝΤΕΤ

Direction générale Politiques internes de l'Union

Département thématique Politiques structurelles et de Cohésion

CULTURE ET ÉDUCATION

ARTISTES DE LA RUE EN EUROPE

ÉTUDE

IP/B/CULT/IC/2006_170

Mars 2007

PE 375.307

FR

Cette étude a été demandée par la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen.

Le présent document est publié dans les langues suivantes:

- Original: EN
- Traduction: FR

Auteur: Yohann Floch¹
Hors Les Murs, France

Fonctionnaire responsable: Constanze Itzel
Département thématique Politiques structurelles et de Cohésion
Parlement européen
B-1047 Bruxelles
E-mail: ipoldepb@europarl.europa.eu

Manuscrit achevé en mars 2007.

Cette étude est disponible sur

- Internet: <http://www.europarl.europa.eu/activities/expert/eStudies.do?language=FR>
- Intranet: <http://www.ipolnet.ep.parl.union.eu/ipolnet/cms/lang/fr/pid/456>

Bruxelles, Parlement européen, 2007.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable de l'éditeur et transmission d'un exemplaire à celui-ci.

¹ Avec la contribution de: CRCMD-Université de Bourgogne (Serge Chaumier, Anne Gonon, Laetitia Di Gioia), Fondazione Fitzcarraldo (Maddalena Rusconi, Elena Di Federico), Judith Gabay-Neisse, Anne-Karine Granger, Anne Tucker, Joanna Ostrowska et Juliusz Tyska, Stanislav Bohaldo, Krisztina Keresztély et Levente Polyák.



ΕΒΡΟΠΕΪΣΚΙ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΟ ΕΥΡΟΠΕΟ ΕΥΡΟΠΣΚΪ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΠΑ-ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΕΤ
ΕΥΡΟΠΆΙΣΧΕΣ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΟΡΑ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ ΕΥΡΟΠΕΑΝ ΠΑΡΛΙΑΜΕΝΤ
ΠΑΡΛΕΜΕΝΤ ΕΥΡΟΠΈΕΝ ΠΑΡΛΑΙΜΙΝΤ ΝΑ ΗΕΟΡΡΑ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΟ ΕΥΡΟΠΕΟ ΕΙΡΟΠΑΣ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΣ
ΕΥΡΟΠΟΣ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΑΣ ΕΥΡÓΡΑΙ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΙΛ-ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΠΕΥ ΕΥΡΟΠΕΕΣ ΠΑΡΛΕΜΕΝΤ
ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΠΕΥΣΚΙ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΟ ΕΥΡΟΠΕΥ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΥΛ ΕΥΡΟΠΕΑΝ
ΕΥΡÓΠΣΚΥ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΠΣΚΙ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΟΠΑΝ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΤΙ ΕΥΡΟΠΑΠΑΡΛΑΜΕΝΤΕΤ

Direction générale Politiques internes de l'Union

Département thématique Politiques structurelles et de Cohésion

CULTURE ET ÉDUCATION

ARTISTES DE LA RUE EN EUROPE

ÉTUDE

Contenu:

L'objectif principal de cette étude est d'analyser la situation des artistes de rue en Europe, en prenant en compte autant que possible les 27 pays membres. Elle mesure l'importance des arts de la rue et les caractéristiques de ce secteur artistique.

Les résultats de cette étude sont fondés sur des recherches esthétiques et sociales, enrichies d'enquêtes et d'interviews sur le contexte économique, politique et culturel de ces pratiques, en prenant en compte la multidisciplinarité de ces formes, leur implication sociale et urbaine ainsi que les publics qui y accèdent.

IP/B/CULT/IC/2006_170

PE 375.307

FR

SYNTHÈSE

Contenu

L'objectif principal de cette étude est d'analyser la situation des artistes de rue en Europe, en prenant en compte autant que possible les 27 pays membres. Elle mesure l'importance des arts de la rue et les caractéristiques de ce secteur artistique.

Les résultats de cette étude sont fondés sur des recherches esthétiques et sociales encore confidentielles, enrichies d'enquêtes et d'interviews sur le contexte économique, politique et culturel de ces pratiques, en prenant en compte la multidisciplinarité de ces formes, leur implication sociale et urbaine ainsi que les publics qui y accèdent.

Fondée sur le cahier des charges du Parlement, l'étude se concentre sur les informations factuelles, lorsqu'elles sont disponibles, et sur l'analyse; elle reflète les points de vue des professionnels interrogés.

Introduction

Le développement des arts de la rue en Europe s'inscrit dans une ancienne tradition d'expression dans l'espace public. Dans les années 60 et 70, le mouvement de contestation artistique et politique est à l'origine d'un renouveau profond de ces formes d'expression dans de nombreux pays. L'Europe connaît alors de multiples configurations historiques : retour à la démocratie, développement de pratiques artistiques en marge de l'Art officiel, réaction à l'industrialisation du marché des arts... De manière plus globale, les années 80 et 90 sont marquées par un fort développement de ce secteur, en terme de nombre de compagnies, de spectacles et de festivals, ainsi qu'en terme de fréquentation par les publics. Les arts de la rue constituent aujourd'hui un mouvement artistique composite d'une grande vitalité, caractéristique de l'Europe et de son identité culturelle.

Chapitre 1: Que sont les arts de la rue?

Les esthétiques des arts de la rue se fondent sur une grande richesse de métiers et de disciplines artistiques. Elles convoquent metteurs en scène, interprètes, plasticiens, scénographes, vidéastes et techniciens, qui travaillent à inscrire un projet artistique au cœur de l'espace public. Les arts de la rue font appel au théâtre, aux arts de la prouesse, aux arts plastiques urbains, à la musique, à la danse, la pyrotechnie, au multimédia. Ils font preuve d'une grande inventivité dans le métissage des disciplines et le renouvellement des formes conventionnelles, en particulier dans le domaine des écritures non textuelles. Ils présentent toutes sortes de spectacles en espace ouvert, fixes ou déambulatoires, allant de formes gigantesques jusqu'aux propositions les plus intimes. Les artistes s'adaptent aux lieux de représentation, des centres ville aux zones périurbaine ou rurales. Enfin, la relation originale au public via l'interactivité et l'interpellation du spectateur reste un ressort essentiel de la création des spectacles.

La richesse de ces esthétiques renvoie toutefois à une qualité artistique très hétérogène d'un spectacle à l'autre, d'une région à l'autre. Si certaines formes sont innovantes et abouties, d'autres souffrent encore de faiblesses en terme de mise en scène et de dramaturgie, ou relèvent davantage du divertissement que de la création artistique.

Chapitre 2: Qu'est-ce qu'un artiste de rue?

Les professionnels des arts de la rue relèvent du même statut que celui des artistes du spectacle vivant dans leurs pays respectifs. Leurs revenus sont essentiellement issus de la représentation de leurs spectacles, et dépendent en grande partie de la période estivale. Leur travail consacré au développement de l'écriture et aux répétitions est très rarement rémunéré. Ils génèrent parfois des droits de propriété intellectuelle, mais leurs revenus sont irréguliers et imprévisibles. Comme la plupart des artistes, le caractère unique et éphémère de leurs œuvres et les formes discontinues de travail qui y sont associées engendrent des difficultés de sécurité sociale ou de taxation.

La majorité des artistes se structure via des compagnies pour créer, produire, diffuser leurs créations, et possèdent de fait une expertise concernant tous les échelons du marché. Les compagnies sont composées de quelques artistes à des collectifs de plus de 20 personnes qui partagent un projet artistique sur le long terme. Leur activité se caractérise par une grande mobilité géographique : les artistes de rue sont voués à une mobilité européenne, voire internationale, gage de notoriété et de développement économique.

Les artistes de rue se distinguent par une posture très réactive vis à vis de leur environnement spatial, politique et social. Leur attention particulière aux traditions et à certains savoir-faire populaires, les passerelles qu'ils posent entre les différentes disciplines, leur volonté d'élargir l'accès des populations à la culture s'associent à des besoins de fête, d'échange, d'expression libre, et de croyance en des mythes.

La mobilité est un mot clé pour les artistes de rue. Cette notion renvoie à une dimension artistique (formation, création, inspiration) et à une dimension commerciale (visibilité, engagement sur le marché, appréciation par les professionnels).

La structuration récente de leur profession, par la création de fédérations régionales et nationales, témoigne de la maturation actuelle des arts de la rue. La Fédération des arts de la rue (France), la Fédération flamande des arts de rue (Belgique flamande), la FAR ou Fédération des arts de la rue (Belgique wallonne) la FNAS ou *Federazione Nazionale Artisti di Strada* (Italie), ISAN ou *Independent Street Arts Network* (Royaume-Uni), NASA ou *National Association of Street Artists* (Royaume-Uni), la *Bundesverband für Theater im öffentliche Raum* (Allemagne) participent d'une meilleure représentation vis-à-vis des pouvoirs publics.

A l'exception de la France avec la Formation avancée itinérante des arts de la rue (FAI AR), il n'existe pas de formation initiale spécifique dans ce domaine. La majorité des artistes ont suivi un cursus de formation théâtrale ou circassienne et la transmission des savoir-faire spécifiques s'opère généralement de manière informelle au sein des compagnies (en tournée ou en résidence).

Chapitre 3: Reconnaissance intellectuelle et politique

L'extrême diversité des arts de la rue se double d'une multiplication de définitions : théâtre de rue, théâtre itinérant, arts forains, théâtre in situ, arts urbains, animation publique, cultures urbaines, arts dans l'espace public, spectacles en plein air, sont autant d'appellations qui circulent dans les pays européens. L'absence de définition commune (tant au niveau national qu'européen) complique l'identification de ce secteur (et donc la production d'éléments statistiques exhaustifs et fiables par les différents États membres).

Malgré un dynamisme de terrain avéré, les arts de la rue souffrent d'une timide reconnaissance institutionnelle dans les différents pays européens, et d'une faible prise en compte par les financements publics et les politiques culturelles. Des États comme la France, la Belgique, le Royaume-Uni, la République d'Irlande ou des régions comme le Piémont (Italie), la Catalogne (Espagne), le Nordrhein-Westfalen (Allemagne), reconnaissent la valeur artistique des arts de la rue, et construisent leur politique de soutien par des dispositifs de financements dédiés. Ces financements sont extrêmement bas. Ils agissent souvent devant une situation d'urgence économique que connaît le secteur et dans des proportions très inférieures au soutien accordé aux autres secteurs comme l'opéra, le théâtre en salle, la danse, le patrimoine. Les régions ou les villes, intéressées par les arts de la rue pour leur rayonnement culturel et touristique, deviennent en revanche des partenaires de poids dans le financement et l'accueil d'artistes et de manifestations.

Au Portugal, dans la majeure partie de l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, les arts de la rue sont plutôt considérés comme des "divertissements spontanés" et bénéficient rarement de soutien financier direct. Dans les pays d'Europe de l'Est et Centrale (Hongrie, Croatie, Roumanie, Slovénie), les arts de la rue sont aidés occasionnellement via des fonds ouverts à tous les arts ou via des fonds dédiés aux cultures émergentes. Les quelques rares soutiens existants se discernent dans des dispositifs d'aides non spécifiques. Quant aux pays d'Europe du Nord, ils s'attachent aujourd'hui davantage à reconnaître les arts du cirque que les arts de la rue, qui demeurent peu développés dans ces pays, comme au sein des pays baltes.

Chapitre 4: Des arts dans l'espace public

Depuis les années 60, l'intégration des arts de la rue comme élément du développement urbain est allée de pair avec la croissance du rôle de la culture dans le développement économique des villes. Aujourd'hui, il existe une réelle correspondance entre la démarche artistique des artistes de rue et les nouvelles préoccupations des villes : inscription de la programmation culturelle dans une stratégie d'attraction touristique, de communication institutionnelle, d'action sociale dans les quartiers en difficulté ou de redynamisation de l'économie locale. Les grands événements que sont capables de développer les arts de la rue attirent d'impressionnantes foules. Ils participent également au succès des capitales européennes de la Culture. Des spectacles de rue ont ainsi attiré plus de 100 000 personnes à Bruxelles, Porto, Graz et Copenhague, tandis que Lille en a enregistré plus de 600 000 participants, modifiant la conception que les villes pouvaient avoir sur la circulation du public et l'usage de ses espaces. Concentrées majoritairement dans les centres villes, mais aussi dans les quartiers périphériques ou les zones rurales, les représentations des arts de la rue ont une forte vocation d'intégration sociale et spatiale. Les artistes de rue implantent souvent leur lieu de travail dans des quartiers abandonnés ou en difficulté (anciennes usines, zones défavorisées, etc.) et participent ainsi au maillage des territoires, permettant le développement de projets avec des populations ayant très peu accès aux produits culturels.

Chapitre 5: Les Publics des arts de la rue

Les publics des arts de la rue sont essentiellement des publics festivaliers. Les arts de la rue n'échappent pas au déterminisme des facteurs socioprofessionnels et éducatifs, mais ils parviennent à fédérer des publics plus divers et plus populaires. Toutes les classes d'âges y sont représentées, ainsi que toutes les catégories socioprofessionnelles. Si la répartition de celles-ci n'est pas l'exact reflet des moyennes nationales, les classes les plus sous-représentées, voire absentes d'ordinaire dans les publics du spectacle vivant, y sont bien présentes.

Cette hétérogénéité des publics des arts de la rue se traduit par une cohabitation entre des publics aux pratiques culturelles et attitudes plurielles. Des spectateurs rompus aux codes de la salle côtoient des fans des arts de la rue exclusifs et des spectateurs novices.

Les arts de la rue œuvrent donc, modestement mais sûrement, à une démocratisation de la culture. Les publics sont en effet sensibles à l'accès libre, aux représentations dans l'espace public qui permettent le partage, à la gratuité (lorsqu'elle est appliquée) et à l'ambiance festive. Le phénomène le plus attractif demeurant cette relation si spéciale que les artistes de rue créent avec eux. Alors que de nombreuses études en appellent à l'implication des populations dans les projets artistiques et culturels, les arts de la rue démontrent leur potentialité à être un moteur de cohésion sociale.

Chapitre 6: Moyens de production et de diffusion des arts de la rue

Approcher la question de la production et de la diffusion dans le champ des arts de la rue au niveau européen conduit à explorer en première instance l'activité des festivals. On dénombre près de 600 festivals qui ouvrent leur programmation aux arts de la rue en Europe dont environ 250 en France. Ils sont pour la plupart organisés par des associations à but non lucratif indépendantes ou subventionnées par les gouvernements, ou par des autorités locales.

Les budgets des festivals varient de 50 000 à 1,5 millions d'euros. Les compagnies les plus employées venant de France, de Belgique, d'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et d'Espagne.

Les programmations sont composées soit de spectacles déjà rôdés et en tournée, soit de spectacles ou installations créés spécialement pour l'occasion et pour le site du festival, qui mettent en relief l'architecture ou le paysage local. S'y ajoutent de nouvelles créations qui peuvent être coproduites avec d'autres festivals ou d'autres structures culturelles, qui ont vocation à tourner par la suite.

Les festivals proposent différents types de contrats aux artistes, qui sont soit pris en charge à 100%, ou seulement pour une partie de leurs honoraires et de leurs coûts techniques. Le nombre de spectateurs attendus peut influencer de manière importante sur le prix d'achat du spectacle. Pour autant, les budgets artistiques des festivals de rue restent très faibles en comparaison de ceux des autres secteurs du spectacle vivant (théâtre, musique, danse...). En dehors du "Off" où les conditions de jeu et la concurrence sont rudes, certains festivals organisent des *showcases*, foires ou marchés (Royaume-Uni, Italie, Espagne) pour permettre aux artistes de présenter leurs créations aux programmeurs.

La coopération entre partenaires européens, importante pour la créativité des artistes et la circulation de leurs œuvres, permet entre autres de partager des coûts de production et de diffusion. Des plateformes de coopération (coproduction et codiffusion) comme Meridians (ex-Eunetstar), In Situ, PECA attendent beaucoup de l'Europe pour pérenniser leurs actions.

En dépit de la vitalité de ce circuit de diffusion, les artistes et organisateurs déplorent la faiblesse des budgets et des financements publics consacrés à ces manifestations. La concentration des festivals pendant la période estivale (plus de 70% ont lieu entre mai et septembre) entraîne une forte saisonnalité du travail pour les compagnies. Il existe encore trop peu de diffuseurs qui proposent une programmation tout au long de l'année tandis que les

structures du spectacle vivant ne proposent que très rarement des spectacles de rue dans leurs saisons culturelles.

Conclusions et recommandations

Il apparaît essentiel de souligner que les arts de la rue participent des grands enjeux qui se posent actuellement au niveau de l'Union européenne en termes économiques, sociaux, environnementaux et citoyens.

La croissance importante des arts de la rue, via l'**activité économique** de ce secteur, et notamment des festivals qui les représentent, atteste de leur place dans l'économie du spectacle vivant. Leurs relations étroites avec les villes témoignent de leur rôle dans la vitalité culturelle et touristique des régions d'Europe.

Ce secteur contribue par ailleurs au développement de l'**innovation** et de la **créativité** sur le territoire européen. Les arts de la rue offrent en effet une palette d'expressions artistiques susceptible de renouveler les écritures de spectacles populaires. Ils favorisent l'inventivité dans le métissage des disciplines et le renouvellement des formes conventionnelles, le tout dans un rapport direct à l'espace public. Cette diversité apportée dans les espaces de création participe du développement au sein des sociétés européennes d'une capacité interculturelle et créative essentielle à une société de la connaissance et à une société innovante.

Secteur caractérisé par la spécificité de son territoire d'action (l'espace public urbain et rural) et de son public (de fait plus large que le public culturel traditionnel), les arts de la rue participent de la mise en œuvre à l'échelle du territoire européen de **nouvelles solidarités** (professionnelles, sociales et territoriales) et à la construction d'un **espace de cohésion**. Leur implication au cœur des villes, dans les campagnes ou les zones intermédiaires les font exister comme des partenaires à ne pas négliger dans l'aménagement et le développement économique et social des territoires.

Par leur engagement auprès des populations, ils sont également de véritables outils dans le développement d'une **Europe citoyenne** et la construction d'une **identité commune** en Europe. Notamment, ils se caractérisent par la grande visibilité de leurs actions européennes (nombre et variété du public touché, gratuité/accessibilité à la culture sans barrière socioculturelle).

Enfin, les arts de la rue constituent une spécificité européenne qui peut participer d'un **rayonnement culturel de l'Union** dans ses relations extérieures.

Dans ce cadre, l'Union européenne peut trouver dans le soutien aux arts de la rue un axe important de sa politique. Un tel soutien nécessite de tenir compte des spécificités et besoins de ce secteur, et notamment: de la spécificité des modes de production, dissémination et transmission, des disparités dans la reconnaissance de l'existence d'un secteur propre au niveau des différents États membres de l'Union (absence de définition commune de ce secteur à l'échelle européenne, manque d'expertise, etc.) et des disparités dans le développement du secteur même, tout particulièrement entre les nouveaux États membres et les pays de l'ouest.

Ainsi, tenant compte des enjeux portés par les arts de la rue à l'échelle européenne, comme de la particularité de ce secteur, et dans le respect du principe de subsidiarité, les conclusions de cette étude nous amènent à formuler les recommandations suivantes.

- ***Reconnaissance du secteur comme une forme artistique à part entière à l'échelle européenne***

Le secteur des arts de la rue aurait beaucoup à gagner d'une **reconnaissance politique et institutionnelle** de son existence à part entière comme forme artistique. Dans ce cadre, l'Union européenne pourrait décider de mettre en place une "**Année européenne des arts de la rue**", temps de réflexion et de mise en lumière de ce secteur dans les 27 pays de l'Union, en suivant l'exemple d'une "Année des arts du cirque" qui fut décrétée aux Pays-Bas, en Belgique Flamande et en France ou d'un "Temps des arts de la rue" de trois ans (2005-2007) en France.

- ***Favoriser une étude scientifique du secteur des arts de la rue***

Le secteur des arts de la rue aurait beaucoup à gagner à **être étudié scientifiquement**. Pour cela, il semble essentiel de **disposer**, à l'échelle européenne, d'éléments de connaissances approfondis et comparatifs sur ce secteur qui passent: par des **éléments statistiques** rigoureux sur les professionnels et les publics, et des **éléments de contenus**, tout particulièrement sur les esthétiques des arts de la rue.

Dans ce cadre, l'Union européenne pourrait intégrer le secteur des arts de la rue comme secteur à part entière dans les **études et statistiques** qu'elle commande ou réalise sur le spectacle vivant. Elle pourrait également proposer des études spécifiques sur ce secteur. Par exemple, devant l'absence de données quantitatives et qualitatives sur les spectateurs qui fréquentent ces manifestations, l'Union européenne pourrait commander une étude d'au moins 200 jours sur les publics des arts de la rue en Europe. Celle-ci pourrait s'appuyer sur l'étude réalisée par EUNETSTAR sur la base de 9 festivals européens, ainsi que sur les enquêtes menées localement lors de manifestations (Belgique, Royaume-Uni, etc.).

L'Union européenne pourrait également, afin de favoriser **la recherche universitaire** sur les arts de la rue au niveau européen, accorder une attention particulière à l'accessibilité de telles recherches dans le cadre du 7^e PCRD (dans son axe sur la recherche en sciences humaines). Un travail de recherche comparatif entre pays européens relatif aux esthétiques des arts de la rue permettrait par exemple de faire émerger leurs spécificités à l'échelle européenne. Par ailleurs, il serait très intéressant de développer la recherche interdisciplinaire autour des enjeux et de la place de l'Art dans l'espace public.

Enfin, afin d'assurer une **valorisation scientifique de ces connaissances** comme le **développement de la critique** (élément fondamental pour permettre à une discipline de s'améliorer ou de prendre du recul sur ses productions), l'Union européenne pourrait favoriser les réseaux de critiques, de journalistes et de revues spécialisées du spectacle vivant, afin d'améliorer la connaissance des spécificités des formes de la rue (histoire, généalogie, esthétiques, processus de création, modes de représentation, etc.). L'Union européenne pourrait notamment redonner sa place aux projets de réseaux de magazines et de critiques artistiques au sein de l'action "Action de coopération" du programme Culture.

- ***Favoriser une meilleure connaissance du secteur par les acteurs eux-mêmes***

L'Union européenne devrait parallèlement être particulièrement attentive à la mise en place de moyens de communication performants qui faciliteraient **l'accès à l'information professionnelle** (aides financières et matérielles, visibilité des compagnies artistiques et des

programmations, espaces d'échanges et de rencontres entre programmeurs et compagnies artistiques, entre "employeurs" et "employés").

Afin d'aider les artistes à développer leurs esthétiques propres, il serait également important de leur permettre d'accéder : au patrimoine des arts de la rue; ainsi qu'aux ouvrages, tant théoriques que techniques, dédiés à ces formes artistiques. L'Union européenne devrait ainsi soutenir le développement de la ressource disponible à l'échelle européenne (création et/ou mise en réseaux de centres de ressources, soutien à des programmes transnationaux d'échanges et de numérisation de vidéos spectacles, soutien à la traduction d'ouvrages spécialisés, soutien à la diffusion et à l'accessibilité de ce patrimoine grâce aux nouvelles technologies).

- *Favoriser le développement d'infrastructures intégrant les arts de la rue*

Les **moyens de production** étant très limités dans une majorité des pays européens, et tout particulièrement dans les nouveaux États membres, l'Union européenne pourrait appuyer la construction de telles **infrastructures**, notamment dans une perspective de développement et de cohésion régionale. Ainsi, l'Union européenne pourrait accorder une attention particulière aux projets d'infrastructures intégrant des arts de la rue (centres de productions dédiés, lieux de fabrique, espaces de résidence, etc.) dans le cadre de sa politique de cohésion et de sa politique de développement rural, et ceci tout particulièrement dans les régions bénéficiant de l'objectif convergence.

- *Favoriser la professionnalisation du secteur à l'échelle européenne*

L'Union européenne pourrait parallèlement être particulièrement attentive aux projets ayant trait à la **formation initiale ou continue des artistes de rue** et spécifiquement : aux projets transnationaux de formations polyvalentes aux arts de la rue et aux projets de formation souples et temporaires dans le cadre de manifestations saisonnières (ateliers ou formation de formateurs par exemple). L'Union européenne pourrait par exemple penser à une sensibilisation particulière des acteurs des arts de la rue afin d'encourager la participation des professionnels aux programmes d'éducation et de formation soutenus par l'Union européenne (service volontaire européen, programmes Socrates et Leonardo Da Vinci, etc.). Elle pourrait également sensibiliser les acteurs des arts de la rue aux possibilités de financements existants dans le cadre du volet emploi de la politique de cohésion (fonds social européen).

La professionnalisation du secteur passe notamment par un accompagnement des opérateurs dans la connaissance et l'intégration des **réglementations publiques** qui contraignent leur activité (sécurité du public, nuisances sonores, pyrotechnie, multiplicité des interlocuteurs à solliciter pour obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires au bon déroulement de l'événement...).

L'Union européenne pourrait encourager les projets favorisant la diffusion de "bonnes pratiques" en matière de respect des règles de sécurité et de préventions des risques et oeuvrant à la sensibilisation dans ces domaines des différents acteurs du projet - autorités, techniciens et artistes. De tels projets, impliquant la coopération de partenaires de deux ou plusieurs États européens, sont susceptibles de faire progresser l'idée que le respect des contraintes réglementaires n'est pas nécessairement un frein à la création en espaces publics.

Les projets favorisant une meilleure lisibilité des **réglementations européennes** doivent également être soutenus activement: ainsi, des guides proposant des méthodologies et procédures de mise en œuvre de projets artistiques dans l'espace public et présentant un

comparatif des règles sur deux ou plusieurs pays. A ce titre, le Parlement pourrait lui-même commander un document de référence qui traiterait de ces questions sur l'ensemble du territoire européen : repères réglementaires, démarches à effectuer, méthodologie.

- ***Favoriser le développement des pratiques professionnelles à l'échelle européenne***

Il serait souhaitable que ces **écritures nouvelles** puissent être développées à l'occasion de résidences et d'ateliers spécifiques. L'Union européenne devrait veiller à ce que les bourses d'écritures, les programmes d'accompagnement des professionnels de la création leur soient accessibles. Elle devrait également veiller à aider les projets d'échanges et de collaboration entre artistes des arts de la rue d'une part, et avec des acteurs du spectacle vivant tels que des écrivains, dramaturges, metteurs en scène d'autre part.

L'Union européenne pourrait veiller à ce que soit accordée une place plus grande aux projets arts de la rue (annuels et pluriannuels) présentés dans le cadre du programme Culture (à ce jour, seul le projet In Situ mené par Lieux Publics à Marseille, France, bénéficie de crédits Culture 2000 – volet 1). Elle pourrait également faire appel à des experts sensibilisés à la valeur de ces projets et à leur capacité de transformation de l'environnement culturel pour évaluer les candidatures déposées dans le cadre du programme Culture.

- ***Soutenir la structuration du secteur à l'échelle européenne***

Les arts de la rue sont un secteur professionnel en cours de structuration, notamment grâce à l'émergence de collectifs et de fédérations nationales, l'Union européenne sera vraisemblablement amenée à valoriser le travail permanent de ces représentants. Ces derniers travaillent à l'établissement de standards, de bonnes pratiques à l'échelle européenne et à l'émergence de fédérations nationales au sein des États membres non structurés à ce niveau. Pour que la mobilité des professionnels des arts de la rue et que les projets de coopération puissent avoir lieu dans de bonnes conditions, il est nécessaire que les réseaux européens existants soient reconnus et aidés financièrement **dans la durée** par l'Union européenne. Ces réseaux participent en effet à une large diffusion de l'information émanant de l'Union, et se font l'écho des appels d'offre et des directives nouvelles touchant de près ou de loin les arts de la rue. Ces plateformes, comme le **réseau Circostrada**, travaillent, souvent grâce aux nouvelles technologies, à la mise à disposition de l'information utile aux productions et aux diffusions des œuvres (programmations, annuaires professionnels, etc.). Le niveau de développement est très différent au sein des 27 pays membres de l'Union et il est plus faible en Europe de l'Est.

L'Union européenne pourrait veiller à ce que soit accordée une place plus grande aux **réseaux arts de la rue** dans le cadre des programmes de soutien à la coopération, qu'ils s'agissent de programmes transfrontaliers, transnationaux ou européens (programme Culture). Aucun opérateur européen travaillant pour les arts de la rue n'a été retenu en 2006 au titre du volet 2 de ce programme "*Support bodies active at European level in the field of culture*". Le soutien au programme de travail permanent d'une structure capable de fédérer et représenter ce secteur à l'échelle européenne permettrait de professionnaliser les pratiques et d'asseoir leur potentiel européen.

- *Contribuer au développement d'un espace de libre circulation artistique*

De manière plus transversale et dans un cadre plus réglementaire, le développement du secteur des arts de la rue passe par une amélioration du cadre réglementaire de **circulation des œuvres et des artistes**. Il est ainsi capital que l'Union européenne continue de travailler à **l'harmonisation des réglementations** nationales qui freinent considérablement la bonne circulation des œuvres et des professionnels. Comme de nombreuses études l'ont déjà souligné, il est nécessaire d'encourager la réflexion sur **le statut de l'artiste sur le territoire européen et sur les législations y afférant** (protection sociale, droit du travail, prise en charge des périodes chômées, etc.). Elle pourrait par exemple inciter les États membres à faciliter, voire harmoniser lorsque cela est possible, les procédures auxquelles sont confrontés les artistes (et donc les artistes de rue), en envisageant par exemple la gratuité et le raccourcissement des délais des démarches administratives ; la simplification, pour le matériel nécessaire aux prestations artistiques, des passages en douane et des barrières de sécurité...

- *Action permettant de valoriser la participation des arts de la rue aux objectifs européens*

Valoriser l'apport considérable des arts de la rue dans le succès des capitales européennes de la culture (**programme ECOC**): l'Union européenne pourrait par exemple stipuler dans les prochains appels d'offre de ce programme que les arts de la rue devront faire partie intégrante de la proposition de la ville candidate et que l'appréciation des dossiers déposés se fera à l'aune de la place qui leur est accordée et des mesures d'accompagnement qui leur seront proposées une fois le programme terminé.

De plus, grâce à l'implantation d'équipes artistiques dans des contextes périurbains, ruraux ou socialement défavorisés, les arts de la rue ont multiplié les expériences positives dans le **champ social** : il serait légitime que les parlementaires soutiennent les projets européens d'échanges d'expériences. Le souhait de nombreux professionnels des arts de la rue de travailler en direction des publics en difficulté doit être entendu et accompagné au niveau européen (meilleur accès aux crédits du Fond social européen).

Enfin, dans le cadre d'une construction de la politique extérieure de l'Union européenne et de l'affirmation du **rayonnement culturel européen** au niveau international, les arts de la rue devraient sans doute occuper une place particulière. De même, ils pourraient participer aux actions de préadhésion, de voisinage, et de coopération au développement.

Sommaire

Synthèse	iii
Introduction	1
Chapitre 1: Que sont les arts de la rue?	3
1.1. Les contextes	3
1.2. Les cadres	3
1.3. Opérateurs	4
1.4. Les outils dont ils disposent	5
1.5. Actions spécifiques	6
1.6. Conclusions et problèmes qui se posent	8
Chapitre 2: Qu'est-ce qu'un artiste de rue?	9
2.1. Les contextes	9
2.2. Les cadres	10
2.3. Opérateurs	11
2.4. Les outils dont ils disposent	13
2.5. Actions spécifiques	16
2.6. Conclusions et problèmes qui se posent	17
Chapitre 3: Reconnaissance intellectuelle et politique	19
3.1. Les contextes	19
3.2. Les cadres	19
3.3. Opérateurs	24
3.4. Actions spécifiques	25
3.5. Conclusions et problèmes qui se posent	26
Chapitre 4: Des arts dans l'espace public	27
4.1. Les contextes	27
4.2. Les cadres	29
4.3. Les outils dont ils disposent	30
4.4. Opérateurs	31
4.5. Actions spécifiques	32
4.6. Conclusions et problèmes qui se posent	34
Chapitre 5: Les publics des arts de la rue	37
5.1. Les contextes	37
5.2. Les cadres	38
5.3. Opérateurs	39
5.4. Les outils dont ils disposent	42
5.5. Actions spécifiques	43
5.6. Conclusions et problèmes qui se posent	44
Chapitre 6: Moyens de production et de diffusion des arts de la rue	45
6.1. Les contextes	45
6.2. Les cadres	47
6.3. Opérateurs	48
6.4. Les outils dont ils disposent	49

6.5. Actions spécifiques	54
6.6. Conclusions et problèmes qui se posent	55
Chapitre 7: Conclusions et recommandations	57
7.1. Conclusions générales	57
7.2. Reconnaissance du secteur des arts de la rue à l'échelle européenne	58
7.3. Structuration et développement	59
7.4. Valorisation de la participation des arts de la rue aux objectifs européens	60
Bibliographie	63
Annexe 1: Approche méthodologique	71
1.1. Les principales questions d'évaluation	71
1.2. Méthodologie de recherche	72
1.3. Techniques et documents utilisés dans la collecte de données	75
1.4. Atouts et faiblesses de l'approche méthodologique	79
1.5. Les arts de la rue en chiffres	80
1.6. Fiche d'évaluation	83
Annexe 2 – Section A: Les esthétiques des arts de la rue en Europe	85
1. Les racines des arts de la rue	85
2. Les cadres	87
2.1. Les définitions	87
2.2. Une forme dominante	87
2.3. Une démarche alternative	88
3. Artistes entre éthique et esthétique	89
3.1. Une éthique qui évoque des problèmes de société	90
3.2. Une esthétique qui produit du détournement	91
4. Spécificités des écritures	91
5. Les pratiques esthétiques	93
5.1. Interdisciplinarité	93
5.2. Typologie des esthétiques	94
5.3. Répartition des disciplines	98
6. Conclusion	104
Annexe 2 – Section B: Qu'est-ce qu'un artiste de rue en Europe?	107
1. Les contextes	107
2. Les cadres	108
2.1. Conditions d'activité des artistes	108
2.2. Rôles de l'État et du marché économique	109
2.3. Le statut de l'artiste	110
2.4. Nature des contrats	110
2.5. Formes d'engagement et sécurité juridique	111
3. Les équipes artistiques	112
3.1. Les motivations	112
3.2. Des artistes dans leur époque	113
3.3. Quatre catégories d'artistes	115
4. Les outils dont ils disposent	116
4.1. Reconnaissance par les pouvoirs publics	116
4.2. Le rapport aux élus	116

4.3. Développement de la formation	117
4.4. Usage des réseaux et des collectifs	118
5. Les actions spécifiques	120
6. Conclusion	121
Annexe 2 – Section C: Reconnaissance intellectuelle et politique	123
1. La notion de politique culturelle	123
1.1. Le problème d'une définition	123
1.2. Les types d'intervention	124
1.3. Dénominateurs communs	125
1.4. Les arts de la rue au sein du spectacle vivant	126
1.5. Les questions du statut de l'artiste	127
2. Étude comparée des politiques publiques en faveur des arts de la rue	128
2.1. Disparité de la reconnaissance	128
2.2. Une intervention publique non spécifique et ponctuelle	129
2.3. La place prépondérante des collectivités locales	130
2.4. Fédérations et syndicats	130
2.5. La formation	131
3. La situation des arts de la rue dans quelques pays membres	132
3.1. Politiques spécifiques ou forte prise en compte	133
3.2. Politiques culturelles non spécifiques ou faible prise en compte	146
4. Conclusion	154
Annexe 2 – Section D: Retour au rituel – Retour aux traditions européennes	155
1. Introduction	155
2. Quel est l'élément le plus traditionnel dans l'histoire du théâtre européen?	155
3. Inspirations historiques – le théâtre de rue dans l'histoire	156
4. Théâtre de rue contemporain – inspiration issue de l'époque actuelle	161
5. Les artistes de rue contemporains redécouvrent les formes d'arts de la rue traditionnels – divertissement et/contre politique	166
6. Une vie plus proche de la rue – une vie plus proche de la citoyenneté européenne	169
Annexe 2 – Section E: Arts et artistes de la rue dans l'espace urbain: développement urbain et réglementation	187
1. Introduction	187
2. Contexte: rapport entre développement urbain et artistes de rue en Europe	187
2.1. D'une forme de contestation sociale à un outil d'urbanisme et de réhabilitation urbaine	188
2.2. Culture et création, composantes de développement économique mondial	189
2.3. Les impacts des arts de la rue	190
2.4. Perception du rôle des arts de la rue dans la ville dans différentes parties l'Europe	193
2.5. Arts de la rue, festivals et programmes Capitale européenne de la culture (ECOC)?	194
3. La ville vue par les intervenants des arts de la rue	195
3.1. Réglementations et autorisations	196
3.2. Le choix de la zone	204
4. Les impacts des arts de la rue sur la ville	210
4.1. Effets sur l'espace	210
4.2. Effets sociaux	213
4.3. Effets organisationnels en matière de culture	215

4.4. Effets sur l'économie	216
4.5. Conclusions	217
5. Durabilité et perspectives d'avenir	217
6. Conclusion	220
Annexe 2 – Section F: Les publics des arts de la rue	223
1. Contexte	223
2. Une problématique traversée par des enjeux globaux	225
2.1. La diversification des publics	225
2.2. Liens entre la diffusion des arts de la rue et les publics	226
3. Les spécificités des publics des arts de la rue	229
3.1. Impacts de l'occupation de l'espace public	229
3.2. Tendances sociodémographiques et économiques	232
3.3. La cohabitation de publics	235
4. En quête du non-public: les arts de la rue à la pointe	238
4.1. Impacts sur le développement local	238
4.2. La portée de l'implication des publics	240
5. Conclusions générales	243
Annexe 2 – Section G: Moyens de production	245
1. Contexte de travail des artistes de spectacle/installations de rue	245
1.1. Historique	245
1.2. Les festivals de rue aujourd'hui	246
1.3. Programme annuel des arts de la rue	246
1.4. Arts de la rue/arts communautaires	246
2. Demandes d'artistes par les festivals	246
2.1. In et off/ <i>Showcases</i>	247
2.2. Difficultés et restrictions rencontrées lors des festivals	249
2.3. Recommandations	251
3. Les subventions disponibles	251
3.1. Subvention des arts de la rue en Europe	251
3.2. Subventions pour les nouvelles productions	254
3.3. Coproductions internationales	255
3.4. Recommandations	256
4. Taille et portée des spectacles de la rue	256
4.1. Arts d'installation visuels et médiatiques	257
4.2. Nombre de compagnies	257
4.3. Nombre de productions	259
4.4. Diversité culturelle	260
5. Moyens de production disponibles	261
5.1. Ressources disponibles	261
5.2. Recommandations	265
6. L'utilité et la valeur du marketing	265
6.1. Problèmes linguistiques	266
6.2. Agents ou non?	267
6.3. Recommandations	267
7. Que savent les professionnels de leur domaine de travail et des autres?	267
7.1. Manque d'information et de connaissance	267
7.2. Communications et réseaux	268
7.3. Recommandations	270

Annexe 2 – Section H: Moyens de diffusion	271
1. Contexte de présentation des arts de la rue	271
1.1. Festivals dédiés aux arts de la rue	271
1.2. Programme annuel des arts de la rue	272
1.3. Promoteurs de festivals	272
1.4. Subvention des arts de la rue en Europe	273
1.5. Recettes tirées des festivals	274
2. Difficultés et restrictions rencontrées lors des festivals	275
2.1. Foules	275
2.2. Espace public	276
2.3. Finances	276
2.4. Sécurité	276
3. Tournées internationales	276
3.1. Dans quelle proportion le programme est-il composé d'actes internationaux?	277
3.2. Artistes qui travaillent à l'étranger	278
3.3. Festivals <i>showcase</i> /de mise en vitrine	278
3.4. Subvention des artistes pour leur permettre de se rendre à l'étranger	278
4. Défis constitués par les tournées internationales	279
4.1. Manque d'information et de connaissance	279
4.2. Le coût élevé des transports internationaux	280
4.3. Problèmes linguistiques	280
4.4. Taxes	281
4.5. Législation en matière de santé et de sécurité	281
5. Connaissance de la scène nationale et internationale	282
6. Quelle est la taille et la portée des festivals en Europe?	283
6.1. Mise en vitrine/ <i>Showcase</i>	284
6.2. Résultats chiffrés de la composition des festivals	285
6.3. Nombre de compagnies en plein air par édition	285
6.4. Étalement des coûts en fonction des échelles des spectacles	284
6.5. Formes d'art programmées	285
6.6. Part des coûts supportés par les promoteurs	286
7. Recommandations générales	286
Annexe 2 – Section I: Les arts de la rue en Europe – Mobilité et coopération	289
Introduction	289
1. Principaux problèmes rencontrés lorsqu'on travaille de manière internationale	290
1.1. Questions financières	290
1.2. Questions administratives	294
1.3. Questions de mentalité	296
2. Accent sur la mobilité	297
2.1. Importance de la mobilité	297
2.2. Obstacles à la mobilité	298
2.3. Moyens de soutenir la mobilité	300
3. Accent sur la coopération	301
3.1. Importance de la coopération	301
3.2. Obstacles à la coopération	301
3.3. Moyens de soutenir la coopération	301
4. Différences entre les pays	303
4.1. Soutien institutionnel	304
4.2. Mentalité et traditions	304

4.3. Expérience des compagnies et des professionnels; approche internationale	305
4.4. Règles	305
5. Compétences non artistiques pour une carrière réussie	308
5.1. Langue et communication	306
5.2. Connaître le domaine	307
5.3. Attitude: internationalité et flexibilité	307
5.4. Mise en réseau	308
6. Mots-clés et phrases-clés	309
7. Recommandations	309
7.1. Reconnaissance	309
7.2. Règles communes	310
Annexe 2 – Section J: Les arts de la rue en Europe centrale et orientale: l'exemple de la Pologne	317
1. Introduction	317
2. Les festivals de théâtre de rue	328
3. Conclusion	337